



FORMULAIRE D'INSCRIPTION

A imprimer et renvoyer :

Le Duplex de Chiberta
Eric DI MAGGIO
59, avenue des Pyrénées
64600 ANGLET

VOTRE SEJOUR THALASSO

- Hébergement et Package Thalasso 1 couple / 2 personnes
 Hébergement et Package Thalasso 2 couples
En partenariat avec Atlantal (Anglet) et Thalmar (Biarritz)

VOS COORDONNEES

Nom : Prénom :
 Adresse domicile :
 Code postal : Ville : Pays :
 Téléphone portable : Email :@

INSCRIPTION

Début du séjour : samedi / / 20..... Fin du séjour : samedi / / 20.....
 Prix total du séjour thalasso : euros
 Montant de l'acompte (33%) : euros à régler à la réservation
 Montant du solde (67%) : euros à régler 30 jours avant le début du séjour

A noter que toute inscription tardive (moins de un mois avant le début du séjour) devra être accompagnée de la totalité du règlement.

Assurance responsabilité civile : Oui Non

LES PARTICIPANTS

Nom	Prénom	Age	Aucune contre-indication (CI) *
			<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucune CI
			<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucune CI
			<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucune CI
			<input type="checkbox"/> Je certifie n'avoir aucune CI

* Contre-indications à la Thalassothérapie : Allergie à l'iode, hyperthyroïdie ou cancer thyroïdien récent, cancer en cours de traitement, pathologies cardio-vasculaires, affections vasculaires, maladies de peau.

CONSEILS

Munissez-vous d'un maillot de bain, de sandales en plastique, d'un bonnet de bain et d'un drap de bain.

Je déclare avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente

Fait à le / / 20..... Signature :



Conditions Générales de Vente

L'inscription au séjour Thalasso implique l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente sans réserve.

Art 1 : Le rôle du « Duplex de Chiberta »

- « Le Duplex de Chiberta » n'intervient pas dans ce séjour Thalasso en tant qu'agence de voyage ou tour opérateur mais propose seulement des prestations et activités en complément de la location de son logement.

Il facilite le séjour de ses locataires en organisant le programme des prestations et prenant rendez-vous auprès de ses partenaires « Atlantal » et « Thalmar ». Il ne prend aucune marge sur les tarifs négociés pour ses locataires.

Art 2 : Prix et Règlement du séjour Thalasso

- Les prix sont exprimés en euros, nets, taxes et service compris (boissons et dépenses personnelles en sus).

- Le prix du séjour Thalasso sera celui indiqué sur notre site Internet et varie selon la saison et le nombre de participants (1 ou 2 couples).

- Pour des raisons légales, les règlements de l'hébergement « Le Duplex de Chiberta », des prestations « Atlantal » et des prestations « Thalmar » se feront séparément à l'aide de 3 chèques ou virements distincts dont les montants vous seront communiqués à la réservation.

Art 3 : La réservation:

L'inscription au séjour Thalasso sera validée par la réception du formulaire d'inscription dûment rempli puis du règlement.

Afin d'effectuer le règlement séparé, un email vous sera envoyé indiquant les montants distincts des 3 prestations.

- Si l'inscription a lieu plus d'un mois avant le début du séjour, le versement d'un acompte de 33% est nécessaire au moment de la réservation accompagné du bulletin d'inscription dûment rempli. Le solde est à régler un mois avant le début du séjour.

- Si l'inscription a lieu moins d'un mois avant le début du séjour, le montant total du séjour est à régler à la réservation. A défaut l'inscription ne pourra être prise en compte.

- Dans tous les cas, l'inscription ne sera définitive qu'après complet paiement du prix du séjour Thalasso.

- La réservation effective d'un séjour est obligatoirement confirmée de notre part par email une fois le paiement complet.

- Mode de règlement : chèque, virement bancaire ou PayPlug (frais 2.5%).

Art 4 : Responsabilité

- Chacun des prestataires (« Le Duplex de Chiberta », « Atlantal » et « Thalmar ») est responsable de sa propre prestation.

- « Le Duplex de Chiberta » décline toute responsabilité quant au déroulement et à la qualité des prestations de thalasso.

- « Le Duplex de Chiberta » ne peut en aucun cas être tenue responsable de tout préjudice moral ou dommages accidentels ou volontaires causés au participant par des tiers au cours du séjour Thalasso.

- « Le Duplex de Chiberta » décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol durant le séjour Thalasso.

- Les différents prestataires de ce séjour pourront exclure sans indemnité tout participant dont le comportement et l'attitude seraient contraires aux normes de sécurité et aux bonnes mœurs.

Art 5 : Engagement des participants

- En s'inscrivant au séjour Thalasso, les participants déclarent être en bonne santé, apte à la pratique de la thalassothérapie et déclare ne pas avoir de contre-indications médicales ou autre pour pouvoir pratiquer cette activité.

En aucun cas, « Le Duplex de Chiberta » ne pourra être tenu comme responsable de conséquences physiques ou autres, résultant de l'absence de déclaration de contre-indications.

- En ce qui concerne le planning des soins de thalassothérapie, le Client devra être présent au point de rendez-vous et prêt à l'heure.

L'usage veut dans ce contexte que le Client se présente au moins 15 minutes avant l'horaire défini. En cas d'arrivée tardive au rendez-vous fixé, le Client pourra se voir refuser la prestation sans qu'aucun remboursement ne soit dû.

Art 6 : Réglementation d'usage des centres de thalassothérapie « Atlantal » et « Thalmar »

- Le Client s'engage à se conformer aux règlements intérieurs affiché à l'entrée.

- Pour accéder aux soins et aux bassins, il devra se munir d'un maillot de bain, de sandales en plastique, d'un bonnet de bain et d'un drap de bain. En cas d'oubli, il trouvera ces articles en vente sur place

Art 7 : Annulation du fait du Client

- Toute annulation de réservation doit nous parvenir par email à l'adresse de correspondance de votre réservation. Un accusé de réception de notre part est obligatoire pour valider cette annulation. La date de l'accusé de réception fixe le point de départ pour le décompte du délai d'annulation du stage. Veuillez donc nous contacter par téléphone au 06.52.79.07.32 en cas de non réponse immédiate de notre part (email non abouti par exemple).

- Il est convenu qu'en cas de désistement du client :

> plus de 30 jours avant le début du stage : 33% du prix du séjour reste acquis.

> entre le 30ème et le 21ème jour avant le début du stage : 50% du prix du séjour est dû

> moins de 21 jours avant le début du stage, la totalité du prix du séjour est dû.

Le remboursement interviendra dans un délai maximum de 30 jours.

- La souscription à une assurance annulation n'est pas obligatoire mais nous vous encourageons cependant à vous couvrir pour un séjour thalasso serein.

- En cas de non-présentation du Client le 1^{er} jour du séjour, « Le Duplex de Chiberta » se réserve le droit de conserver la totalité des sommes perçues au titre de l'inscription audit séjour.

- Un départ prématuré de votre fait ne pourra donner lieu à aucune demande de remboursement.

Art 8 : Assurances

Il incombe au Client de vérifier que son assurance responsabilité civile comprend dans sa garantie la pratique de sports.

Article 9 : Réclamations

Toute réclamation relative aux prestations de ce séjour devra parvenir aux prestataires concernés au plus tard 30 jours après la date initialement prévue pour la fin de la prestation, par lettre recommandée avec AR, à l'exception de tout autre moyen, faute de quoi, la réclamation ne pourra être prise en compte. En cas de litige, les tribunaux de Bayonne seront compétents.